



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service de l'eau et des risques

Perpignan, le 20 avril 2015

Affaire suivie par :
Marie-Hélène DOLO

☎ : 04.68.51.95.46
✉ : marie-helene.dolo
@pyrenees-orientales.gouv.fr

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique unique sur les demandes de déclaration d'intérêt général et d'autorisation pour un programme d'actions de réaménagement de la rivière Tassio par la commune de Sorède.

En application de l'arrêté préfectoral n° 2015099-0008 du 9 avril 2015 il sera procédé à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation requises, au titre du code de l'environnement, pour l'opération précitée.

Le dossier d'enquête publique unique, composé des demandes de déclaration d'intérêt général, d'autorisation « loi sur l'eau », de la note en réponse aux observations des services de l'Etat, ainsi que le registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Sorède pendant 36 jours consécutifs, du lundi 11 mai 2015 au lundi 15 juin 2015 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, exceptés les samedi, dimanche et jours fériés, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie de Sorède à Monsieur le Commissaire enquêteur – Enquête publique unique « demandes de déclaration d'intérêt général et d'autorisation pour un programme d'actions de réaménagement de la rivière Tassio » – rue de la Caserne – 66690 SOREDE, qui les annexera audit registre après les avoir visées.

Monsieur René ROUDIERES, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public comme suit :

- lundi 11 mai 2015 de 9h à 12 h
- vendredi 22 mai 2015 de 14h 30 à 17h 30
- jeudi 4 juin 2015 de 9h à 12h
- lundi 15 juin 2015 de 14h30 à 17h 30

Téléphone :

+33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Renseignements :

INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de l'arrêté d'ouverture d'enquête sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante: <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

L'ensemble du dossier d'enquête est mis à la disposition du public à la mairie de Sorède ainsi qu'à la préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des territoires et de la mer). Toute personne physique ou morale intéressée pourra en obtenir communication après en avoir fait la demande dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

À l'expiration du délai de l'enquête, soit le lundi 15 juin 2015, à l'heure de fermeture de la mairie au public, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexes à la préfète des Pyrénées-Orientales avec un rapport sur l'enquête et, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables.

Une copie des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales, à l'adresse internet précitée, ainsi qu'à la mairie de Sorède et à la préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des territoires et de la mer) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de la mairie de Sorède – Madame Muriel BAISSSET – tél. : 04.68.89.22.06 – e-mail : sg@mairie-sorede.fr.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, prise par arrêté de la préfète des Pyrénées-Orientales.



Le Chef du Service de l'Eau
et des Risques,

Xavier AERTS